l'unanimité ils ont décidé de donner leur adhésion à la grève générale et ont désigné trois officiers qui se joindront au comité directeur de la grève. Une nouvelle réunion de cette Association aura lieu cet après-midi.

L'arrêt du mouvement maritime est général. Les bateaux des ponts et chaussées sont désarmés ainsi que le vapeur *Henry-Duval*, du service de pilotage.

A Nantes

Nantes, 1er juin. — Une centaine d'inscrits maritimes se sont réunis à dix heures dans un café. M. Boot, capitaine au long cours, a été nommé président de la séance.

M. Gardin, secrétaire des inscrits maritimes de l'Ouest, a annoncé qu'une délégation est allée trouver l'administration de la marine pour lui faire part de la grève. Une démarche semblable a été faite à la préfecture. L'orateur a annoncé ensuite qu'il a reçu la visite d'un administrateur des Déchargeurs de l'Ouest, qui lui a demandé de laisser partir le *Belle-Ile*. L'assemblée a décidé de ne pas laisser partir ce navire. Une délégation a été nommée pour aller trouver les matelots de ce navire, et leur demander de débarquer. Les armateurs vont être également avisés de la décision prise.

On a décidé de demander à la municipalité, une salle pour les réunions suivantes :

M. Gardin a annoncé que 33 délégués des ports bretons arriveront à Nantes aujourd'hui.

L'assemblée a décidé de demander à la Compagnie intéressée de faire arrêter le service des petits bateaux de voyageurs.

On annonce que les inscrits des ponts et chaussées doivent cesser leur service dans le courant de l'après-midi.

En raison de la grève, des mesures d'ordre ont été prises par le commissaire central de Nantes. Les forces de police ordinaires ont été renforcées. Un commissaire se tient en permanence au bureau du port.

Le comité de défense des gens de mer a lancé un appel distribué aux inscrits, pour les engager à déposer tous leurs rôles au bureau de la marine.

Cet après-midi sur le quai, les inscrits en grève ont empêché le voilier *Denis Crovan* de partir. Les grévistes ont largué les amarres qui reliaient le navire au remorqueur, puis ils ont amarré le navire ; ils sont restés en surveillance pour empêcher toute tentative de lui faire prendre la mer. Les grévistes ont également essayé d'empêcher le *Bidassoa* de partir, mais ce bateau a réussi à quitter le port.

Au Havre

Le Havre, 1er juin. — Les grévistes ont tenu une réunion ce matin. Des réclamations ont été présentées à la Compagnie qui, d'après les inscrits, n'observe pas la neutralité vis-à-vis des grévistes et dont un capitaine aurait injurié et menacé ses marins.

Le bateau *Suzanne et Marie* appartenant à cette compagnie se disposait à prendre la mer. Les grévistes l'ayant appris se sont rendus au nombre de 2.000 vers le bassin de la Citadelle. Le *Suzanne et Marie* était déjà dehalé. Les grévistes ont tendu la chaîne du sas, fermant ainsi la passe et ont argué les amarres du remorqueur *Abeille* qui est parti à la dérive dans le bassin et est entré en collision avec le *Suzanne et Marie*. Les deux navires ont subi des avaries. Les matelots de *l'Abeille* qui étaient à terre voulant se porter au secours de leur bateau ont grimpé sur le *Suzanne et Marie* qui était plus rapproché du quai. Le capitaine de ce bâtiment s'y est opposé et il a fallu l'intervention des officiers du port et du commissaire de police pour laisser le passage libre et ramener le steamer à quai.

A Dunkerque

La grève, déclarée jeudi soir en assemblée générale, ainsi que je vous l'ai téléphoné, a été effective hier matin 1er juin.

A la première heure, de tous les navires les officiers sont descendus avec leurs équipages, et nombreux sont ceux qui se sont rendus à la Marine pour se faire débarquer.

Le comité de la grève, qui se tenait dans son local de la rue des Bassins, ayant été informé que les grévistes se tenaient en nombre à la Bourse du Travail, s'y rendit aussitôt et solutionna diverses questions intéressant les marins de divers bâtiments.

Une réunion a eu lieu sous la présidence de M. Giron, nommé président du comité de grève.

Un incident s'est produit au port dans la matinée, le steamer « Amiral Aube » des Chargeurs réunis, qui se rendait en forme de radeau assisté des remorqueurs « Jean-Bart » et « Abeille », a été arrêté au passage du pont par un groupe de grévistes qui ont obligé les capitaines à larguer le vapeur qui a été amarré au quai de quarantaine.

La Compagnie des « Chargeurs-Réunis » a avisé l'Administrateur de la Marine de cet incident et a demandé aide et protection.

M. Erisac, sous-préfet, prévenu par la Marine, a eu une entrevue avec les membres du Comité de la grève.

Finalement, il a été décidé que deux remorqueurs, le « Jean-Bart » et le « Commerce », seraient autorisés à assister les navires étrangers qui doivent entrer au port ainsi que l' « Amiral-Aube » qui fut conduit en cale sèche.

L'artillerie a également demandé à la « Société Dunkerquoise » un remorqueur pour traîner les buts flottants nécessaires aux exercices de tir.

Le steamer « Cordilleres », qui a été expédié en douane, jeudi, est en droit de prendre la mer d'après les décisions prises par l'assemblée générale hier soir, mais l'équipage a débarqué hier matin et les officiers auront bien du mal à rallier leurs hommes pour partir.

Aujourd'hui les 24 heures seront écoulées et ce paquebot, qui devait terminer sa traversée au Havre, sera immobilisé à Dunkerque.

Hier matin, sont entrés comme navires français, les vapeurs « Jean-Bart », « Verbeekmboës », « Ville de Caen » et « Aster ». Sont sortis les vapeurs français « Océanie », « Amiral l'Hermite » et les sloops « Jean-Bart » et « Lucie ».

On doit également rentrer le steamer hollandais « Amstelland » qui arrive de Buenos-Ayres.

Le sloop des pilotes est sorti hier après-midi, ainsi que le bateau faisant le service des bateaux-feu.

APPEL AUX INSCRITS

L'affiche suivante a été apposée hier matin sur les murs de Dunkerque :

« Appel aux populations maritimes,

» Le Comité de défense des gens de mer fait appel à tous les navigateurs sans distinction de grade, pour se grouper autour du drapeau social de l'émancipation des travailleurs de la mer, pour l'augmentation des invalides.

» Il préviendra tous les camarades officiers de tous grades et de toutes spécialités que la grève générale est décrétée à partir du 31 mai. En conséquence tous les travailleurs de la mer débarqueront en masse de leur navire pour se rendre au bureau de la marine. Les capitaines préviendront les armateurs et iront déposer leur rôle.

» Le comité recommande à tous les camarades d'être calmes et forts pour obtenir les pensions ».

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1er juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LA FRANCE AU MAROC

Le ministre des finances a donné lecture au Conseil d'un télégramme de M. Regnault, rendant compte de la première entrevue de notre ministre au Maroc, avec les délégués du gouvernement chérifien, en vue de l'exécution des mesures demandées à ce dernier, conformément aux termes que nous avions formulés, à la suite du meurtre du docteur Mauchamp. L'entretien a été tout à fait satisfaisant.

LA GREVE DES INSCRITS MARITIMES

Le Conseil s'est occupé de la question des inscrits maritimes et des moyens à employer au cas où *cette grève se prolongerait, pour* assurer les relations maritimes avec nos colonies et avec l'étranger.

Des explications ont été fournies par le ministre de la marine, sur les mesures déjà prises pour assurer les communications entre la métropole, l'Algérie et la Tunisie, pour le transport des dépêches, celui des voyageurs, des marchandises, et particulièrement des primeurs.

Le ministre des finances a entretenu ses collègues de l'envoi éventuel d'instructions à l'administration des douanes, et de l'admission en franchise des produits algériens parvenant en France, soit par des navires étrangers, soit par voie ferrée. D'autres dispositions ont été examinées par le Conseil. Elles seront, le cas échéant, immédiatement appliquées.

L'IMPOT SUR LE REVENU

M. le ministre des Finances a exposé qu'il était en complet accord, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, avec la commission de législation fiscale.

LA DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT

M. le ministre des Finances a ensuite présenté à la signature du président de la République un décret aux termes duquel M. Marrand, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé directeur de l'enregistrement.

ZOLA AU PANTHEON

Le Conseil a décidé que la cérémonie de la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon aurait lieu en juin. La date définitive sera ultérieurement fixée.

M. BARTHOU ET SON VOYAGE

M. Barthou a rendu compte du voyage d'études, qu'il a fait dans le bassin minier de Briey.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Guyot-Dessaigne a fait signer un mouvement judiciaire.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi.

Le Statut des Fonctionnaires

Le contre-projet de M. Jeanneney

Paris, 1er juin. — Le contre-projet de M. Jeanneney est ainsi conçu :

Art. 1er. — Tous fonctionnaires, employés, agents, sous-agents ou ouvriers d'un même service public, peuvent, suivant les règles établies par la loi du 21 mars 1884, ou celle du 1er juillet 1901, former entre eux, soit des associations, soit des syndicats, spécialement en vue de l'étude et de la sauvegarde de leurs intérêts professionnels.

Art. 2. — Ces associations ou syndicats pourront recevoir, conformément à l'art. 910 du Code civil des dons et legs, mais à condition de l'autorisation du gouvernement.

Art. 3. — Les associations et syndicats pourront poursuivre devant la juridiction compétente l'annulation des mesures prises contrairement aux dispositions législatives ou réglementaires, sans préjudice de recours individuels formés par les intéressés.

Art. 4. — Les associations et syndicats ne peuvent, soit se fédérer entre elles, soit s'affilier à d'autres associations ou syndicats que moyennant une autorisation préalable et toujours révocable du Ministre compétent.

Faute d'égard à la décision du Ministre sur ce point, la dissolution de l'association ou du syndicat pourra être prononcée judiciairement.

Art. 5. — En cas de conflit du travail, le recours à la procédure de conciliation ou d'arbitrage dans les formes instituées par *les lois spéciales sera obligatoire.*

Dans les services publics et dans les établissements industriels de l'Etat, la grève ou cessation concertée du travail est ipso facto une rupture du contrat de travail. Elle donnera lieu à révocation.

Art. 6. — A défaut d'une loi organique, *l'administration centrale de chaque ministère* et celle de chaque service public régi par l'Etat seront dans le délai de six mois *de la présente loi réglée par des décrets en* forme de règlements d'administration publique. Aucune modification n'y pourra être apportée que dans la même forme.

Art. 7. — Ces décrets détermineront le statut du personnel permanent pour ce qui concerne la hiérarchie, le recrutement, les traitements, l'avancement, les permutations, la mise en disponibilité ou la retraite et la discipline.

Ils prévoiront l'institution des conseils administratifs chargés de présenter au Ministre des vœux touchant le bien du personnel, ou du service, de donner un avis sur les recours hiérarchiques formés par un des membres de ce personnel et de constituer *des juridictions disciplinaires. Le personnel* y élira des délégués.

Des consultations que j'ai prises auprès de différents membres de la commission, il *résulte* que ce contre-projet a toutes chances d'être adopté à la place de celui du gouvernement. Le choix de M. Jeanneney comme rapporteur par la commission, alors qu'il ne l'avait pas sollicité, est indicatif.

Sans accorder nettement le droit au Syndicat aux fonctionnaires, ce contre-projet a un immense avantage sur celui déposé par le gouvernement.

Il observe le statu quo en ce qui touche les catégories de fonctionnaires qui ont le droit de se syndiquer ou de s'associer. En cas de différend, ce sont les tribunaux qui, comme aujourd'hui, devront dire si la loi de 1884 permet à une catégorie de fonctionnaires de se syndiquer ou de s'associer. Il *autorise la fédération des fonctionnaires* sous certaines réserves.

Il a été question à la commission de fixer les catégories de fonctionnaires *qui auraient* droit à bénéficier de la loi de 1884. Certains membres ayant fait observer que, si l'on soulevait cette question, c'était la commission du travail qui devait en être saisie ; il a été décidé de s'en tenir purement aux statuts des fonctionnaires.

Il est infiniment probable que l'audition des Associations de fonctionnaires qui a été admise par la commission fera pénétrer un peu d'air dans ce projet et qu'on sera, comme le disait Fiévet, amené à envisager la question du syndicat pour tous les fonctionnaires.

Il y aurait intérêt à ce que les associations sollicitent leur audition le plus vite possible, la commission n'ayant pas manifesté grand empressement à les entendre et la date du 15 juin, adoptée comme dernier délai ne sera en aucune façon reculée.

Dans ce contre projet, on y trouve certaines dispositions du projet de loi sur le contrat collectif et sur le projet de loi sur l'arbitrage déposé par Millerand.

La Révolution en Russie

ATTENTAT CONTRE UN GRAND-DUC

Pétersbourg, 1er juin. — Un télégramme adressé au « Novoié Vremia » annonce que le train de Sébastopol, où se trouvait le grand-duc Constantin Constantinovitch, est arrivé à Moscou avec un retard de deux heures.

Quelques minutes avant l'arrivée du train à la station d'Orel, un inconnu a lancé dans la direction du train une locomotive chargée de charbon.

La locomotive a été heureusement aperçue de la gare et un agent de service et un télégraphiste avertis par téléphone ont eu le temps de sauter sur la locomotive, de l'arrêter et de faire machine en arrière pendant que des signaux avertissaient le train de Sébastopol qui s'est arrêté.

Après l'inspection de la voie, le train a repris sa marche avec 70 minutes de retard, précédé, par précaution, d'une locomotive.

Les autorités judiciaires et les membres du conseil d'administration de la ligne ont ouvert une enquête qui a établi avec certitude qu'il s'agissait d'un attentat.

PILLAGE D'UN MONT-DE-PIETE

Pétersbourg, 1er juin. — Une bande de huit individus armés s'est introduite hier, dans le bureau du Mont-de-Piété, où neuf employés terminaient leur travail, et où se trouvaient sept clients. Les agresseurs se sont emparés subitement de leurs revolvers et ont crié : « Levez les bras ».

Ils ont coupé les fils téléphoniques et ont poussé l'assistance dans les pièces de derrière qu'ils ont fermées. Trois piffards se sont emparés de l'argent contenu dans les caisses mais ils n'ont pas réussi à forcer la porte du coffre-fort ni celle du dépôt des objets précieux engagés.

Un garçon de recettes ayant pu leur échapper a donné l'alarme. La concierge et des agents de police ont accouru et les pillards se sont enfuis avec leur butin. Un seul a été arrêté.

Le vol représente une valeur de 4.210 roubles.

MORT DU GÉNÉRAL BILLOT

Paris, 1er juin. — Le général Billot, sénateur inamovible, ancien ministre de la guerre, est mort hier soir, à dix heures et demie, en son domicile, avenue de Tourville.

Il était né à Chaumeil (Corrèze) en 1828.

Le général Billot souffrait depuis trois mois d'une maladie de foie, contre laquelle les soins les plus éclairés étaient restés impuissants. Il s'affaiblissait de jour en jour. Dans la soirée d'hier, une crise violente s'était déclarée et il s'éteignait entouré des siens.

Faits Divers

HORS REGION

Arrestation d'un Commis des Postes

Caen, 1er juin. — M. L..., 32 ans, commis *des postes à Caen, secrétaire du receveur* principal, a été mis en état d'arrestation ce matin, à 11 heures 30, sous l'inculpation de faux en écritures publiques et de détournement. L'enquête se poursuit. Un inspecteur général des finances est arrivé.

100.000 francs de perles

Paris, 1er juin. — A la suite de plusieurs plaintes, formulées par des négociants en diamants, M. Rieux, commissaire de police du quartier du Faubourg Montmartre, recherchait activement un courtier en bijoux, nommé Dinard, domicilié rue Saulnier, qui a subitement disparu depuis trois jours, avec sa femme et ses enfants, emportant un collier composé de trois rangs de perles *fines d'une valeur de 100.000 francs.*

Tout permet malheureusement de croire que Dinard, qui est originaire de Constantinople, a regagné son pays natal.

Informations

REGIONALES

Farines fraudées
A LA MADELEINE

Quelle vilaine affaire que la rapidité des informations ! On fait gagner à un minotier, qui ne se *trompait pourtant pas dans ses* comptes, on l'a vu, des milliers de francs quand ça se chiffrait seulement par centaines. *Nous annoncions hier que le monsieur* qui mettait de la poudre de riz dans son froment *gagnait 7.000 francs par jour.* Cela se réduit à 312 francs par jour, le chiffre est déjà joli évidemment, mais l'équité ne nous engage pas moins à rectifier cette erreur de chiffre.

L'affaire suit son cours, et M. Delalé, juge d'instruction, va interroger prochainement les deux intéressés, le plaignant, M. Heyte, boulanger à Houplines, et le minotier inculpé, Pardoen, de la Madeleine.

La bande des blancs-becs
A LILLE

On a mis la main sur des gamins qui volèrent 100 kilogs de plomb. — Où l'on voit la curieuse figure d'une brocanteuse.

Le service de la sûreté a arrêté hier toute une bande de petits voleurs qui promettent de faire dans un avenir prochain des citoyens dont la France ne s'honorera pas. C'est une belle prise, car en dehors du vol principal est connu, ces blancs-becs de la pègre en ont certainement commis d'autres.

LA MECHE EST VENDUE

Les agents de sûreté Sonneville et Werquin allaient hier chercher un jeune garnement, Latour Fernand, âgé de 14 ans, pour l'emmener à la maison d'arrêt. Il doit subir une détention correctionnelle jusque vingt ans. Dépité d'être pris, il résolut de faire profiter plusieurs copains des douceurs de l'internement.

Il vendit la mèche, croqua le morceau comme on dit dans ce joli monde, et raconta qu'il connaissait les auteurs du vol commis au préjudice de M. Masse-Meurisse, dans son magasin à tonneaux de la rue de Laventie.

Il désigna les membres de la bande des blancs-becs qui opérèrent, et M. Parisot de Sainte-Marie prit immédiatement ses dispositions pour qu'en un coup de filet toute la bande fut mise sous les verrous. Le coup réussit.

COMMENT ILS VOLAIENT

Le vol fut commis au magasin de futailles de M. Masse-Meurisse, sis rue de Laventie, à Canteleu, dans l'immense scierie Dumont. Les voleurs avaient enlevé le zinc qui garnissait la toiture et principalement les *sauts d'eau* des fenêtres. Ce magasin n'est sous la garde de personne et les voleurs ont eu beau jeu pour se livrer à leur sport favori.

Les agents arrêtèrent six garnements et les amenèrent au bureau de la sûreté devant *M. Parisot de Sainte-Marie qui les interrogea.* Une brocanteuse qui avait acheté le métal à la petite bande fut également arrêtée.

Les gosses arrêtés sont : Arthur B..., 16 ans ; Arthur P..., 17 ans ; Lucien F..., 17 ans ; Auguste C..., 12 ans ; Louis D..., 13 ans et Maurice M..., 16 ans.

Ils avouèrent tous avoir été voler vers la fin d'avril et le commencement de mai au magasin de futailles. Ils travaillaient en paix, soit le jour, soit la nuit. Personne ne les dérangeait.

La brocanteuse, la mère M..., qui les invitait d'ailleurs à aller voler, leur donnait, quand ils opéraient la nuit, une bougie puis un torchon pour envelopper leur butin.

Ils lui apportèrent ainsi environ 100 kilos de zinc et de plomb, à plusieurs reprises. *La mère M... leur donnait des sommes variant* entre 15 et 25 centimes. Ce n'est vraiment pas la peine de voler pour si peu. Plusieurs d'entr'eux n'ont touché en tout que trois sous. Il y avait même des jours où la mère M... leur donnait comme paiement des tartines et du café.

C'était B... qui se chargeait des négociations en général avec la brocanteuse. Celle-ci qui habite avenue de Dunkerque, est un *joli type de recéleuse.*

Son fils, Maurice M... faisait partie de la bande et prenait part à toutes ses expéditions. La mère est divorcée de son mari, mais malgré ses 52 ans elle ne méprise pas l'amour, pas plus que les voleurs du vieux zinc.

C'est ainsi que les aveux des petits voleurs ont appris que la mère M... leur recommandait de ne pas venir chez elle de trop bonne heure et de ne pas se déranger trop bonne heure et de ne pas la déranger quand ils voyaient les volets fermés. Elle était alors avec son amoureux et n'aimait pas les importuns. A ce moment là, l'amour passait avant les affaires.

La bande mettait alors sa prise sur la charrette de la mère M... et s'en allait pour ne pas troubler ses ébats passionnés.

La brocanteuse a avoué avoir acheté à la bande du vieux zinc mais elle ne savait pas, prétend-elle, que c'était le produit du vol. Elle revendait ce butin à raison de 30 centimes le kilo à un marchand en gros de la rue de Wagram.

Elle sera poursuivie outre pour recel, pour infraction à la loi du 16 février 1898, sur les obligations des brocanteuses. Elle ne tenait aucune comptabilité de ses affaires, et se considérait, a-t-elle dit, comme une « chineuse » revendant aux marchands en gros.

Tout ce *joli monde a été déféré au parquet*, et le service de la sûreté recherche encore les quelques individus qui auraient pu avoir des rapports avec la bande des Blancs-Becs.

Les Jaunes s'agitent

A LILLE

Le « Comité Lillois de Propagande sociale » organisation réactionnaire tente de mettre la main sur les consciences ouvrières.

Nous sommes parvenus à nous procurer une circulaire des plus suggestives que le « Comité lillois de propagande sociale » distribue clandestinement en présentant en même temps une liste de souscription. Les chiffres de cette liste varient de 50 à 500 fr., ceux de 10 ou 20 fr. sont plutôt rares.

C'est dire avec quel *enthousiasme* on accueille dans les milieux réactionnaires cette propagande anti-sociale et surtout anti-ouvrière.

Terrifiés et furieux de voir la classe des travailleurs s'organiser et entreprendre la lutte pour un mieux être avec un acharnement victorieux, les capitalistes ont entrepris de combattre à tout prix le flot prolétarien qui monte.

Nous livrons à l'appréciation publique ce document d'effarement, de haine et de peureux courage. Que l'on déguise ce préambule où les réactionnaires avouent entre eux, leurs défaites sur tous les points.

COMITE LILLOIS DE PROPAGANDE SOCIALE

« L'Action des syndicats rouges habilement dirigés par les meneurs collectivistes, a été pour une cause principale dans les résultats des élections législatives à Lille, et si l'on n'y prend garde, les conséquences de cette *action pourraient* être désastreuses pour la cause de l'ordre et du progrès social.

Contre ces groupes révolutionnaires collectivistes, antimilitaristes qui constituent on ne le répétera jamais assez un véritable danger social, il est formé à Lille, des groupements et syndicats « Indépendants *qui bataillent* depuis plusieurs années le bon combat », « Mal soutenus », disposant de « faibles ressources », ils n'en ont pas moins remporté des « résultats appréciables » ; aux dernières élections prud'hommales n'ont-ils pas obtenu 25 32 des suffrages, ce qui aux yeux des personnes connaissant la situation ouvrière à Lille, constitue un véritable succès.

Au point de vue syndical et professionnel, les ouvriers indépendants ou jaunes doivent rester libres de toute attache, car cette indépendance dont ils se réclament est la condition même de leur succès ; c'est aussi pourquoi les cotisations de leurs syndicats doivent être employées avant tout à alimenter leurs caisses de résistance professionnelle.

Mais ne peut-on pas, ne doit-on pas les aider à exercer une action sociale positive.

Quelques personnes l'ont pensé et ont fondé le « Comité Lillois de Propagande Sociale » qui les aidera dans cette action sociale qu'ils ne peuvent accomplir qu'à la condition de trouver des concours nombreux et importants.

Des secrétaires et propagandistes permanents sont nécessaires pour s'opposer à l'action des militants socialistes mi-meneurs mi-cabaretiers.

Un bureau permanent est établi à l'heure présente, 2, rue du Chaufour.

Un second va être installé incessamment à Fives.

La diffusion des journaux anti-socialistes : Le Travail Libre, de Lille, et le Jaune, de Paris.

Le fonctionnement des œuvres sociales créées : caisses de chômage et de secours, *secrétariat populaire, cours professionnels*, bureaux de placement, cours sociaux, bibliothèque populaire, et de la société d'habitations à bon marché, la Maison indépendante, entraînent des dépenses utiles mais considérables.

Bref, ni l'ardeur, ni l'initiative ne manquent aux ouvriers indépendants qui, encore une fois, entendent rester entièrement libres au point de vue professionnel mais qui, au point de vue social, acceptent et réclament tous les concours.

Tout le monde comprend que s'il est bien de faire de la charité, il est des œuvres nouvelles que les circonstances rendent plus nécessaires qu'aucunes autres, aussi nous espérons que cet appel sera compris.

Nous vous remercions au nom de la cause du progrès et de la paix sociale que nous défendons.

Pour le Comité de propagande sociale : Maurice Vanlaer, docteur en droit. — M. L. Deschamps, ingénieur des arts et manufactures. — M. G. Vermesch, industriel. — M. H. Collette, ingénieur, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Nous recommandons vivement cette souscription : Lucien Crépy Saint-Léger, adjoint au maire ; Fl. Binauld, conseiller général ; Fockedey-Crépy ; Marcel Laurenge, adjoint au maire ; Emile Scrive, conseiller général ; G. Richebé.

***

Dignes recommandations ! Bons ouvriers, soyez sûrs qu'avec de tels amis votre cause est sauvée ! On ne vous envoie pas dire d'ailleurs que si vous êtes libres au point de vue social, vous « acceptez et réclamez tous les concours ». Paroles dénuées d'artifice et où les protecteurs réactionnaires n'ont même pas déguisé leur pensée de tenir dans un continuel asservissement la classe ouvrière.

Agitez-vous, Jaunes ! Tant que les syndicats rouges seront debout, les ouvriers essaieront de lutter contre l'arbitraire patronal et l'insolence capitaliste. Allons les coffres-forts, unissez-vous sous la bannière de Florent Binauld et autres apôtres, pour essayer de berner les ouvriers, de les retenir un peu encore sous le joug, mettez beaucoup de gros sous pour essayer de sauver vos louis, mais il est à craindre que toute votre propagande « sociale » n'ait d'autre résultat que de faire rire de vous, et pas jaune, encore !

Chronique Electorale

Les Elections Municipales complémentaires
DE DENAIN

UN RAMASSIS

Brave électeur denaisien, tu as pu te demander avec stupéfaction ou l'on avait été chercher les candidats bien pensants de la *Ligue des Poires et du Poivre.*

Il a fallu racler toutes les poubelles politiques, battre le rappel des renégats, des ambitieux et des crétins.

On y voit des brasseurs qui escomptent, par leur mandat, brasser tant de tonnes en plus, défalcation faite des grandes pintes versées aux électeurs.

Des solliciteurs éhontés, qu'un bout de ruban fait frétiller comme des grenouilles, dans le marais clérico-radical.

Des gens qui, s'ils triomphaient, et si surtout l'hôtel de ville était à eux, se dévoreraient *le lendemain pour s'arracher les* honneurs.

Car vous saisissez bien que M. Laurette prétend être, sans sortir de la cuisse du Grand Prévot, au moins aussi digne que le descendant de celui-ci, de l'écharpe municipale.

M. Jouglet, en traîtrise, est aussi fort que le premier. Les prix seraient chaudement disputés.

Et ce débitant jadis pourpre, qui a, en déménageant son cabaret, perdu ses convictions, qu'il n'a pu retrouver rue de l'Usine, ce qui est le comble de Lahurissement.

FEUILLETON DU 2 JUIN. — N. 53.

Mariage Tragique

GRAND ROMAN

par Henri GERMAIN

DEUXIEME PARTIE

II

M. Jean

Cet officier supérieur, de caractère grave, de raison mûrie, d'habitudes invétérées de commandement et de correction, se releva d'un bond, et posant le précieux papier sur ses lèvres en amoureux de vingt ans, il fit une pirouette joyeuse, tel un gamin.

L'enfant subsiste toujours en nous : il se montre aux heures de profondes douleurs ou d'ineffables joies.

— Ah ! chère, chère et douce amie - murmura Destrem attendri.

Puis il mit la lettre dans la poche de son dolman, se jeta un regard de coquetterie, plutôt irréfléchi dans la glace, ajusta son képi, et sortit d'une allure dégagée, pleine de jeunesse.

En moins d'un quart d'heure, il atteignit l'hôtel d'Orient.

Il pénétrait à raine dans le vestibule où il se trouva nez à nez avec Libert.

L'ancien zouave sortait d'un pas pressé, *en homme préoccupé qui ne voit rien.*

— Eh bien, Libert ! interpella Destrem.

— Ah ! mon colonel, fit-il, je vous demande pardon, j'ai tant d'affaires en tête ! mais vous arrivez bien, la patronne est tout à fait de bonne humeur.

— Bon, répliqua Destrem intérieurement ravi, alors je vais être reçu de belle façon, hein ?

— Ça, oui, j'en suis sûr.

— Et comment vont ses brûlures, à la... à Mme Yvonne ?

— Oh ! finies, entièrement cicatrisées, mon colonel ;avec un peu de poudre, on ne voit presque plus rien.

Le médecin est venu ce matin pour la dernière fois ; il affirme que dans huit jours, peut-être avant, on ne se doutera même pas de l'accident.

— Allons, tout est pour le mieux. Voilà d'excellentes nouvelles.

— Mais dis-moi, Libert, si toutefois il n'y a pas d'indiscrétion à te demander cela, *Mme Yvonne, pour ne pas la nommer autrement ici, va-t-elle rentrer au théâtre ?*

Avant de répondre, le factotum de la Fauvette jeta de droite et de gauche des regards investigateurs, pour bien s'assurer de l'absence d'oreilles indiscrètes.

Et se penchant prudemment tout contre Destrem, il répondit dans un souffle :

— Non, mais personne n'en sait rien encore ;la patronne ne veut pas qu'on en parle avant huit jours.

— Pourquoi donc ?

— Pour éviter d'être intervieu... inter...

Ah ! je ne pourrai jamais dire ce mot-là.

L'anglais et moi nous sommes brouillés... Enfin les journalistes...

Surtout, mon colonel, ne dites pas que je vous l'ai aurais.

— Sois tranquille, mon brave, riposta l'officier souriant, et sur le même ton confidentiel.

Et, plus joyeux encore qu'au moment de son arrivée, il continua plus haut :

— Je ne te retiens plus si tu es pressé.

— Oh ! tout à fait, mon colonel ; je vous remercie de me le rappeler.

Je vous présente mes respects.

— Au revoir, mon brave ; à bientôt, n'est-ce pas ?

— Oh ! toujours si vous voulez.

Et Libert, ayant salué militairement, partit en coup de vent, tandis que Destrem gravissait les étages d'un pas allègre, le sourire aux lèvres.

Il dut pourtant s'arrêter une minute avant de frapper à la porte de Paule ; l'émotion, la joie pressentie le suffoquaient.

Son cœur *frappait sa poitrine à coups* précipités ; il les entendait distinctement.

— Comme je l'aime, pensa-t-il.

Enfin, il parvint à recouvrer un peu de calme et frappa doucement, comme un amoureux timide.

La porte s'ouvrit, il se trouva tout de suite devant Paule, souriante, lui tendant gentiment sa main.

— Ah ! merci, fit-il d'un accent attendri, je n'espérais plus cela.

Et saisissant la main fine et blanche, il y déposa un long baiser fervent.

— A présent, veuillez vous asseoir, mon beau colonel, dit gaiement la Fauvette du faubourg, et m'écouter avec toute votre attention.

Mais Destrem demeura debout, la contemplant, comme ébloui.

—D'abord, comment me trouvez-vous ?

En disant cela, Paule tourna la tête à droite et à gauche, avec lenteur, dans un mouvement gracieux, amoureux, d'adorable coquetterie.

— Toujours plus belle, répliqua Destrem, belle à me rendre fou.

—Ce n'est pas cela, voyons ; je veux parler de mes brûlures ; les voit-on ?

— Fort peu. Il faut connaître l'accident qui vous est arrivé pour remarquer quelques légères traces à peine visibles.

Certainement, cela disparaîtra d'ici deux ou trois jours.

— J'y compte, mon ami, et vous me rassurez tout à fait, bien que votre opinion soit sujette à caution.

— Pourquoi donc ?

—Ne dit-on pas l'amour aveugle ?

Mais revenons donc à nos affaires, aux choses plus graves.

Et comme le colonel venait *enfin de prendre* le siège désigné, la jeune femme reprit :

— Je vais droit au but.

Après avoir très longuement réfléchi, j'ai résolu d'acquiescer en partie à vos désirs.

— En partie seulement, répliqua Destrem, déjà moins joyeux que tout à l'heure.

— Oui, je vous dirai comment et pourquoi dans un instant ; soyez patient.

Avant cela, je veux vous ouvrir très sincèrement mon cœur, vous faire connaître mes sentiments exacts ; il ne doit pas y avoir d'équivoque entre nous.

— Certes, cela vaudra beaucoup mieux.

— Je l'ai pensé, mon ami.

Ainsi je suis profondément touchée, je l'avoue, par la constance de votre attachement ; je le sais loyal, sûr et absolu.

Un amour qui résiste à dix années de séparation, sans grand espoir d'être jamais partagé, n'est pas un amour vulgaire, ni banal : il mérite considération et récompense.

Je suis maintenant sûre de votre cœur, de votre dévouement : *je me confierai* à l'un avec bonheur, je m'appuierai sur l'autre avec fierté.

D'autre part, et j'avoue ceci sans rougir, je vous aime aussi, Destrem, mais autrement peut-être, et vous me pardonnerez d'être aussi franche, en songeant à l'importance de mes paroles.

Ce n'est pas à proprement parler de l'amour, du moins un amour enthousiaste de jeune fille, car je n'ai jamais pu oublier mon pauvre Georges. Je lui ai gardé tout au fond de mon cœur une place que personne ne pourrait plus occuper maintenant.

A lui ont été mes premiers rêves ; il a fait naître mes premières illusions, fait vibrer mon âme vierge le premier.

Mais je ressens pour vous une véritable et très grande affection, faite de reconnaissance, d'estime pour votre haut caractère, d'admiration pour votre fidélité ; aussi, je ne dois pas le cacher, de sympathie pour votre personne physique.

Je serai vraiment heureuse et flattée d'être votre femme, si cette affection large peut vous suffire.

— Certes, répliqua Destrem devenu très grave, ma joie est immense ; je vous comprends, ma chère Paule, je vous admire et n'ose en demander davantage.

Toute mon âme vous crie merci pour le bonheur que vous m'offrez si loyalement ; je l'accepte tel avec une reconnaissance que des mots seraient impuissants à vous exprimer.

Enfin, j'ose ajouter que je conserve, malgré tout, le doux espoir de transformer, à force de vous aimer, votre affection en un sentiment plus tendre.

— Essayez toujours, je ne demande pas mieux ; mais quelle que soit la nature de mon attachement, croyez-le sincère, profond et surtout durable, autant que nous.

— Vous êtes adorable !

Après avoir dit cela, d'une voix frémissante d'émotion, le colonel s'interrompit comme suffoqué.

Et tandis que ses prunelles bleues demeuraient attachées sur les traits de la jeune femme, dans une sorte de contemplation muette, des larmes se firent jour entre ses cils, roulèrent lentement sur son mâle visage.

— Mon ami, fit Paule touchée, en lui saisissant les deux mains dans un élan affectueux.

— Oh ! dit-il, laissez, ma chère, laissez-moi pleurer de joie, cela me fait tant de bien.

Ce sont toutes les craintes, les souffrances, les regrets amassés depuis dix ans qui s'en vont ainsi pour laisser tout à l'heureux cœur, inondé d'amour, resplendir de bonheur.

Il y eut un instant de silence recueilli et quasi solennel.

Enfin Destrem essuya ses yeux, sourit à la jeune femme et reprit d'une voix dont la douceur inusitée la charma :

— Maintenant que vous avez accepté d'être la maîtresse de ma vie, commandez, ma reine, comment allons-nous faire ?

— Voici, mon ami :

Je suis, vous ne l'ignorez pas, retenue, enchaînée même par certains engagements, dont l'un, celui de l'Opéra-Comique de Paris, est difficile à rompre tout de suite.

J'aurais un fort dédit à payer, et je voudrais pouvoir éviter cela, si possible.

— Je comprends, mais ici encore n'êtes-vous pas aussi retenue ?

— Non, je ne le suis plus depuis ce matin.

L'accident dont j'ai été victime constitue un cas de force majeure, me permettant de rompre mon engagement.

(A suivre).